



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme HELLE - M. CASTELLI - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET -
M. ROCHE - M. MANETTI - M. MALEN - Mme DELAFONTAINE - M. BELLEVILLE -
M. ULLMANN - M. BISCARRAT - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme CRESPO -
M. GROS - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. PERRAND - Mme TORT - M. GRAU -
Mme ESPENON - Mme WINKELMANN - Mme GRANDMOUGIN - M. GABRIEL -
M. SAURA

ETAIENT EXCUSES :

Mme JULIEN - M. GRANIER - M. BOLEA - M. SANDEVOIR - M. BEL - M. AVRIL -
Mme GASPA - M. GARCIA - M. LEAUNE - M. DELFORGE - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS :

M. ROCCI - M. MOUREAU - M. COSTA - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. PONCE -
M. CHARLUT - M. FENOUIL - M. PAGET - M. MUS - M. CROZET

Assistaient également :

Techniciens : Alain FARJON - Julie RIMBOT - Céline GEORGES - Pascal RUIZ - Magali CHABRIER

Délégués en exercice : 48 Délégués titulaires présents : 20 Délégués suppléants présents : 6 Quorum : 25

La séance est ouverte à 15h par Christian RANDOULET, le Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel TERRISSE est désigné comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 29 Janvier 2018

Vote	
Unanimité	

Compte rendu des décisions et des arrêtés du Président

Néant

Compte rendu des décisions du Bureau Syndical du Lundi 5 Février 2018

Néant



Compte rendu des délibérations

- N° 1 : Reprise de provisions pour risques financiers

Rapporteur : Christian RANDOULET

Obligation de constituer une provision

En application du principe comptable de prudence énoncé dans l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

L'Article L2321-2 du CGCT stipule « Les dépenses obligatoires comprennent notamment : (..) 29° *Les dotations aux provisions, notamment pour risques liés à la souscription de produits financiers, dont les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.* (...) »

Régime des provisions

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable depuis le 1^{er} janvier 2006, a modifié le régime des provisions (Décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 article 13).

La constitution des provisions en droit commun constitue des opérations d'ordre semi-budgétaires. Considérant que la collectivité n'a pas changé, par délibération, de régime de provisions depuis la refonte de l'instruction, la provision constituée sera semi-budgétaire, et constituera véritablement une

mise en réserve budgétaire par l'absence d'inscription en section d'investissement de recettes en contrepartie.



Modalités de constitution des provisions

Les provisions sont retracées en dépenses au chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » et en recettes au chapitre 78 « *Reprise sur provision* ».

Seule la prévision de dépense apparaît au budget au compte 68 dans les opérations réelles. La contrepartie n'apparaît pas en investissement dans les prévisions budgétaires mais elle est retracée par le comptable.

L'Article R2321-2 du CGCT précise :

- La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.
- Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.
- Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.
- Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

Pour mémoire

Par délibération n°2017-17 du 11 mai 2017, le Syndicat a constitué une provision pour un montant de 59 000 € pour couvrir les risques financiers liés à une procédure en cours. La procédure a été jugée en 2017, il convient donc de reprendre cette provision à l'article 7815 et de prévoir son inscription au Budget Primitif 2018.

Proposition :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reprendre la provision pour risques et charges financiers d'un montant de 59 000 €.

A noter que les crédits budgétaires pour cette reprise de provision devront être inscrits au Budget Primitif 2018 et que cette délibération a pour vocation de permettre l'émission du titre permettant sa réalisation.

Le Bureau syndical, réuni le Lundi 5 Février 2018, a émis un avis favorable sur la reprise de la provision de 59 000 € pour l'exercice 2018.

Le Comité Syndical s'est prononcé et a délibéré pour :

- **APPROUVER** la reprise de la provision pour risques et charges d'un montant de 59 000 €,

Vote	
Unanimité	Pour : 25

➤ N° 2 : Rapport d'Orientations Budgétaires - exercice 2018

Rapporteur : Christian RANDOULET

Madame CRESPO, suppléante de Monsieur MARQUOT, arrive en séance à 15H25.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des élus.

Ainsi le 2ème alinéa de l'article L.2312-1 du CGCT est remplacé par un 1er alinéa ainsi rédigé :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Avant d'entamer les débats sur les orientations budgétaires, il convient d'étudier les différents points suivants :

- Analyse de la dette
- Résultat de l'exercice 2017
- Affectation du résultat
- Reprise de provisions
- Proposition budgétaire 2018

➤ Analyse de la dette :

Les caractéristiques de la dette :

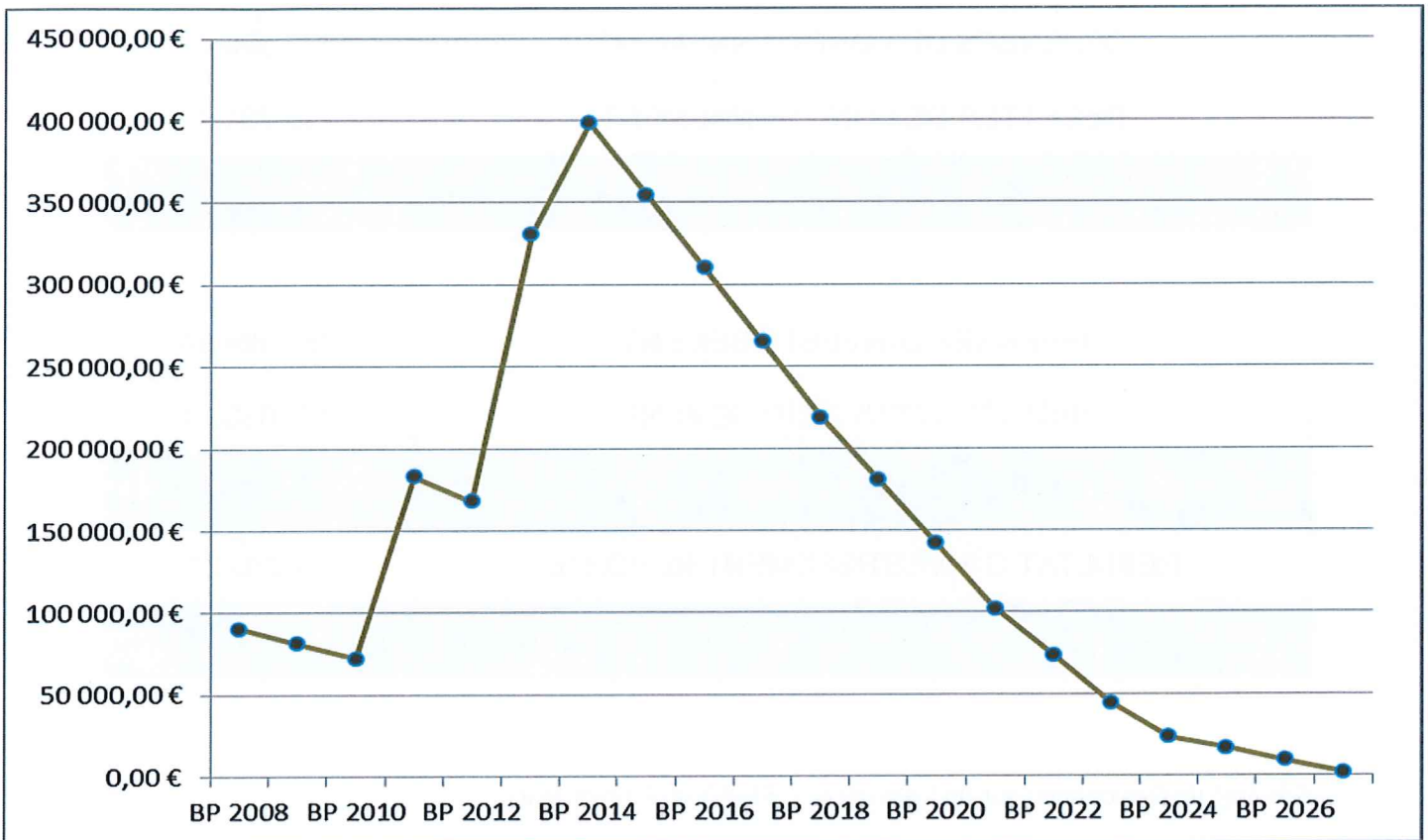
La dette du SMBVA	
Capital restant dû au 31/12/2017	218 644,48 €
Nombre d'emprunts	4
Catégorie emprunts	Taux fixe
Extinction totale en	2027

Répartition de la dette

Prêt n°	Organisme prêteur	Capital Restant Dû 218 644,48 €	Répartition encours par prêt	Extinction
2	Société Générale 120 000,00 €	Société Générale 37 894,73 €	17%	2 020
3	Caisse d'Epargne 85 000,00 €	Caisse d'Epargne 59 023,30 €	27%	2 027
4	Caisse d'Epargne 102 500,00 €	Caisse d'Epargne 58 254,53 €	27%	2 023
5	Caisse d'Epargne 100 000,00 €	Caisse d'Epargne 63 471,92 €	29%	2 023



Evolution de l'endettement du SMBVA :



Pour l'année 2018

Le remboursement s'élèvera à :
Intérêts 7 580,91 €
Capital 37 991,63 €
Total 45 572,54 €

➤ Résultat de l'exercice 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	637 678,49
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	726 731,49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	89 053,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	268 124,94
RECETTES D'INVESTISSEMENT	273 633,31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 508,37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	36 276,27
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	41 784,64

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 89 053,00 € (excédent)

Résultat d'investissement de l'exercice : 5 508,37 € (excédent)

Et résultat d'investissement cumulé : 41 784,64 € (excédent) grâce à un résultat cumulé 2016 de 36 276,27 €

➤ Affectation du résultat :

Il sera proposé de capitaliser l'excédent de fonctionnement d'un montant 89 053,00 € (au 1068 - Recettes d'investissement).

➤ Réalisation 2017 / propositions 2018 :

Les propositions chiffrées de nouveaux crédits pour 2018 tiennent compte de :

- La reprise de provisions pour risques financiers pour 59 000 €
- L'affectation du résultat 2017 :
 - o Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 89 053,00 €
 - o Résultat cumulé d'investissement 41 784,64 €
- Des Restes à réaliser :
 - o En dépenses 43 092,80 €
 - o En recettes 37 500,00 €

Dépenses de fonctionnement par chapitres :

		2017		2018			prévisions / BP 2017 %
		BP 2017	Réalisé 2017	REPORTS 2017	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
Chapitre 011	Charges à caractère général	122 113,95	109 011,68	0,00	109 551,48	109 551,48	89,71
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	202 845,00	200 526,96		210 510,00	210 510,00	103,78
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	25 983,45	0,00		6 639,73	6 639,73	25,55
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 660,42	147 660,42		156 648,26	156 648,26	106,09
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	120 200,00	112 663,53		140 400,00	140 400,00	116,81
Chapitre 66	Charges financières	11 315,90	8 815,90		9 840,18	9 840,18	86,96
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	26 660,63	26 660,63	#DIV/0!
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	59 000,00	59 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		689 118,72	637 678,49	0,00	660 250,28	660 250,28	95,81

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

Dépenses de fonctionnement détaillées :

		2017		2018			prévisions / BP 2017 %
		BP 2017	Réalisé 2017	REPORTS 2017	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
60612	Énergie - Électricité	1 100,00	1 158,03		1 200,00	1 200,00	9,09
60622	Carburants	1 500,00	633,25		2 000,00	2 000,00	33,33
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	329,56		300,00	300,00	50,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	4 169,09		6 000,00	6 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	180,80		600,00	600,00	200,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	21 719,41		20 000,00	20 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	9 444,03		12 000,00	12 000,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	1 743,60		0,00	0,00	#DIV/0!
61551	Matériel roulant	500,00	581,81		725,00	725,00	45,00
61558	Autres bien mobilier	0,00	0,00		25,00	25,00	#DIV/0!
6156	Maintenance	12 100,00	10 704,18		12 100,00	12 100,00	0,00
6161	Assurance multirisques	12 000,00	12 434,45		13 000,00	13 000,00	8,33
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 904,00		2 000,00	2 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	393,33		460,00	460,00	0,00
6226	Honoraires	23 000,00	15 840,00		7 000,00	7 000,00	-69,57
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	12 989,55		2 500,00	2 500,00	-64,29
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 752,00		3 000,00	3 000,00	20,00
6238	Divers	1 500,00	591,95		2 500,00	2 500,00	66,67
6256	Missions	3 400,00	2 056,90		3 400,00	3 400,00	0,00
6257	Réceptions	3 253,95	3 310,82		3 341,48	3 341,48	2,69
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	1 923,01		3 500,00	3 500,00	34,62
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 322,08		3 500,00	3 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	1 712,63		2 500,00	2 500,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	1 117,20		1 200,00	1 200,00	1,09
Chapitre 011	Charges à caractère général	122 113,95	109 011,68	0,00	109 551,48	109 551,48	89,71

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

		2017		REPORTS 2017	2018		prévisions / BP 2017 %
		BP 2017	Réalisé 2017		Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00	3 271,02		3 500,00	3 500,00	100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	80,43		100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 421,70		1 500,00	1 500,00	100,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	275,00	266,50		300,00	300,00	109,09
64111	Rémunération principale	86 100,00	86 525,03		89 000,00	89 000,00	103,37
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 865,15		2 900,00	2 900,00	100,00
64118	Autres indemnités	55 300,00	56 732,89		62 500,00	62 500,00	113,02
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 900,00	14 885,27		15 000,00	15 000,00	100,67
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 500,00	28 094,68		28 900,00	28 900,00	101,40
6455	Cotisations pour assurance du personnel	360,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 600,00	1 489,00		1 600,00	1 600,00	100,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	345,23		400,00	400,00	100,00
64731	Versées directement	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	750,00	680,79		750,00	750,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	431,27		500,00	500,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	360,00	360,00		360,00	360,00	100,00
6488	Autres charges	3 200,00	3 078,00		3 200,00	3 200,00	100,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	202 845,00	200 526,96	0,00	210 510,00	210 510,00	103,78
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	25 983,45	0,00		6 639,73	6 639,73	25,55
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	147 552,42	147 660,42		156 648,26	156 648,26	106,16
6871	Dotations aux amort. exceptionnels des immos	108,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 660,42	147 660,42	0,00	156 648,26	156 648,26	106,09
6531	Indemnités	78 200,00	71 619,78		96 000,00	96 000,00	122,76
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	150,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	4 323,75		5 800,00	5 800,00	128,89
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00	3 120,00		3 500,00	3 500,00	#DIV/0!
65548	Autres contributions	2 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	0,00	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	33 600,00	33 600,00		33 600,00	33 600,00	100,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	120 200,00	112 663,53	0,00	140 400,00	140 400,00	116,81

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 189,54	9 189,54		7 580,91	7 580,91	82,49
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
661121	Montant des ICNE de l'exercice	1 204,86	1 204,86		964,13	964,13	80,02
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 578,50	-1 578,50		-1 204,86	-1 204,86	76,33
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	100,00
Chapitre 66	Charges financières	11 315,90	8 815,90	0,00	9 840,18	9 840,18	86,96
673	Titres annulatifs sur exercice antérieur	0,00	0,00		26 660,63	26 660,63	#DIV/0!
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	26 660,63	26 660,63	#DIV/0!
6815	Dotations aux amortissements pour risques et charges de fonction	0,00	59 000,00		0,00	0,00	#DIV/0!
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	59 000,00	0,00			0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	59 000,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		689 118,72	637 678,49	0,00	660 250,28	660 250,28	95,81

Recettes de fonctionnement :

○ Répartition de la population par intercommunalité :

En 2017 :

- Les communes de Sorgues et Bédarrides ont quitté la Communauté des Pays de Rhône et Ouvèze pour rejoindre la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. La CCPRO est devenue la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.
- La Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise a été dissoute.
 - ❖ Les communes de Roquemaure et Montfaucon ont intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.
 - ❖ La commune de Saint-Laurent-des-arbres a quitté le périmètre du Syndicat.
- La Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence a intégré le Syndicat le 15 Mai 2017.

En 2018 :

- Montfaucon a quitté la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

EPCI	2015	2016	2017	2018
CA du Grand Avignon	188 850	188 850	197 731	196 640
CC Pays de Rhône et Ouvèze	69 452	69 313	45 800	46 028
CC Les Sorgues du Comtat	25 082	25 411	49 233	49 123
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 927	0	0
CC Aygues Ouvèze en Provence			19 247 **	19 325
POPULATION TOTALE	293 025	293 501	312 011	311 116

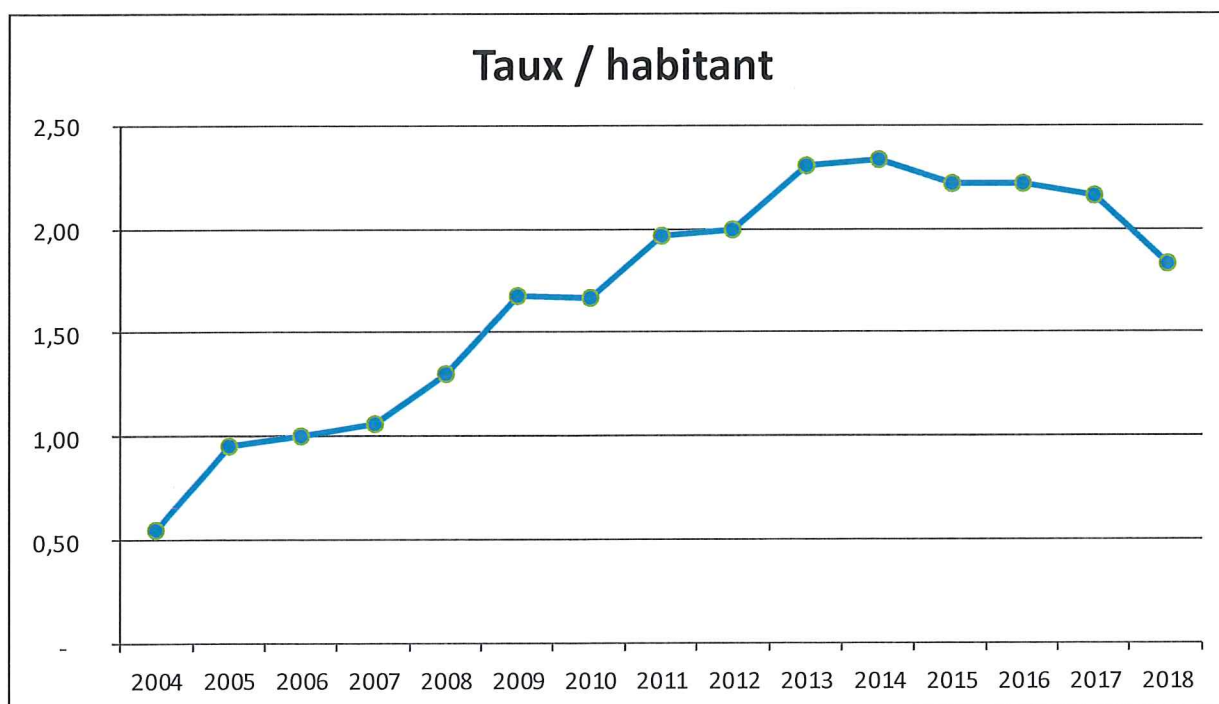
**à compter du 15 mai 2017

○ *Répartition de la cotisation par intercommunalité :*

EPCI	2015	2016	2017	2018
CA du Grand Avignon	418 019,48	407 954,53	427 098,96	359 851,20
CC Pays réuni d'Orange	153 732,00	149 730,22	98 928,00	84 231,24
CC Les Sorgues du Comtat	55 519,01	54 892,94	106 343,28	89 895,09
CC La Côte du Rhône Gardoise	21 597,20	21 444,35	-	-
CC Aygues Ouvèze en Provence	-	-	25 983,45 **	35 364,75
Cotisations totales	648 847,69 €	634 022,04 €	658 353,69	569 342,28
Taux de cotisation par habitant (environ)	2,21 €/hab	2,22 €/hab	2,16 €/hab	1,83 €/hab

**prorata 15 mai au 31 décembre 2017 (7,5 mois)

EPCI	2017	2018	Evolutions en €	Evolution en %
CA du Grand Avignon	427 098,96	359 851,20	-67 247,76	-15,74%
CC Pays réuni d'Orange	98 928,00	84 231,24	-14 696,76	-14,85%
CC Les Sorgues du Comtat	106 343,28	89 895,09	-16 448,19	-15,46%
CC Aygues Ouvèze en Provence	25 983,45**	35 364,75	+9 381,30	+36,10%
Evolution des participations 2017/2018			-89 011,41	-13,52%



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

○ Recettes de fonctionnement détaillées :

		2017		2018			
		BP 2017	Réalisé 2017	REPORTS 2017	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2017 %
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	9 549,82		0,00	0,00	#DIV/0!
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	9 549,82	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	29 663,00	29 663,00		31 908,00	31 908,00	107,57
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 663,00	29 663,00	0,00	31 908,00	31 908,00	107,57
74751	Participations groupement de collectivités	658 353,69	685 014,32		569 342,28	569 342,28	86,48
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	658 353,69	685 014,32	0,00	569 342,28	569 342,28	86,48
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 102,03	2 504,35		0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 102,03	2 504,35	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Reprise des provisions pour risquese et charges de fonction	0,00	0,00		59 000,00	59 000,00	#DIV/0!
Chapitre 78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		689 118,72	726 731,49	0,00	660 250,28	660 250,28	95,81

Dépenses d'investissement détaillées :

		2017		2018			prévisions / BP 2017 %
		BP 2017	Réalisé 2017	REPORTS 2017	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
13911	Etat et établissements nationaux	19 832,00	19 832,00		22 077,00	22 077,00	111,32
13912	Régions	7 917,00	7 917,00		7 917,00	7 917,00	100,00
13913	Départements	1 914,00	1 914,00		1 914,00	1 914,00	100,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 663,00	29 663,00	0,00	31 908,00	31 908,00	107,57
1641	Emprunts en euros	46 121,74	46 121,74		37 991,63	37 991,63	82,37
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	46 121,74	46 121,74	0,00	37 991,63	37 991,63	82,37
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	167 113,00	153 000,00		153 000,00	153 000,00	91,55
2031	Frais d'études	89 940,29	38 630,40	41 226,00	20 000,00	61 226,00	68,07
2033	Frais d'insertion	35 000,00	0,00	1 866,80	33 133,20	35 000,00	100,00
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	300,00		2 500,00	2 500,00	166,67
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	293 553,29	191 930,40	43 092,80	208 633,20	251 726,00	85,75
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00			8 000,00	8 000,00	533,33
2184	Mobilier	1 500,00	409,80		1 500,00	1 500,00	100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00			500,00	500,00	100,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 500,00	409,80	0,00	10 000,00	10 000,00	285,71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		372 838,03	268 124,94	43 092,80	288 532,83	331 625,63	88,95

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

Recettes d'investissement détaillées :

		2017		2018			prévisions / BP 2017 %
		BP 2017	Réalisé 2017	REPORTS 2017	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 276,27	0,00	0	41 784,64	41 784,64	115,18
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	25983,45	0	0	6639,73	6639,73	25,55369
2802	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	129 665,42	129 665,42		130 787,01	130 787,01	100,86
28031	Amortissements des frais d'études	8 246,00	8 246,00		15 972,00	15 972,00	193,69
28033	Amortissements des frais d'insertion	6 601,00	6 601,00		6 601,35	6 601,35	100,01
28051	Concessions et droits similaires	240,00	240,00		340,00	340,00	141,67
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 378,00	2 378,00		2 376,90	2 376,90	99,95
28184	Mobilier	530,00	530,00		571,00	571,00	107,74
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 660,42	147 660,42	0,00	156 648,26	156 648,26	106,09
10222	FCTVA	0,00	555,00		0,00	0,00	#DIV/0!
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	87 967,89	87 967,89		89 053,00	89 053,00	101,23
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	87 967,89	88 522,89	0,00	89 053,00	89 053,00	101,23
1311	Etat et établissements nationaux	37 450,00	37 450,00		0,00	0,00	0,00
1312	Régions	37 500,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00	100,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	74 950,00	37 450,00	37 500,00	0,00	37 500,00	50,03
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		372 838,03	273 633,31	37 500,00	294 125,63	331 625,63	88,95

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 5 février 2018, a pris connaissance de cette proposition.

Le Comité Syndical s'est prononcé et a délibéré pour :

- PRENDRE ACTE de la tenue du Débat sur le Rapport des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

Vote	
Unanimité	Pour : 26

- N° 3 : Projet de Révision du PLU d'Orange - Avis sur la demande de dérogation au titre de l'Article L.142-5 du Code de l'urbanisme

Rapporteur : Christian RANDOULET

Le Syndicat Mixte a été sollicité par la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de l'instruction d'une demande de dérogation concernant l'ouverture à l'urbanisme de certaines zones délimitées par le PLU arrêté de la commune d'Orange (Art. L.142-4 et L142-5 du Code de l'Urbanisme). Le dossier est arrivé au syndicat le 3 janvier 2018. Le syndicat mixte a deux mois pour émettre un avis.

Il est rappelé que la commune d'Orange a intégré le périmètre du SCoT après son approbation en décembre 2011. Ses orientations ne s'y appliquent pas.

3 points sont développés dans le dossier :

- La consommation d'espace du projet de PLU : Réduction des surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Le règlement des zones agricoles et naturelles : Définition d'un règlement autorisant les extensions et les annexes des bâtiments d'habitation existants dans les zones Naturelles et Agricoles
- Les secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) : Délimitation de deux STECAL

1) Consommation d'espace du projet de PLU

Pour étudier la consommation d'espace, il est rappelé les objectifs du PADD : la commune affiche un taux de croissance annuelle de l'ordre de 1% (soit 33000 habitants à horizon du PLU). C'est en cohérence avec les premiers travaux de la révision du SCoT. Les besoins en logements sont donc estimés à 1800 logements.

La commune a identifié la capacité de production de logements dans les espaces bâtis existants hors sites d'OAP. Le potentiel foncier en dents creuses et en divisions parcellaires est d'environ 40ha. La capacité de production de logements dans ces espaces est estimée entre 530 et 750 logements. Dans les OAP à vocation d'habitat, il est prévu environ 1100 logements mixtes et diversifiés. La densité est de 25 logements à l'hectare avec pour objectifs : 50% de logements individuels purs/groupés et 50% de logements intermédiaires/collectifs.

Ainsi, les objectifs de production de logements sont atteints.

Au travers de son PADD, la commune s'est engagée à réduire sa consommation d'espaces naturels et agricoles d'environ 15%. Il est rappelé que sur 10 ans, la consommation de ces espaces est estimée à 90 ha.

Le développement de la commune se fera à 60% en extension urbaine sur des sites encadrés par des OAP.

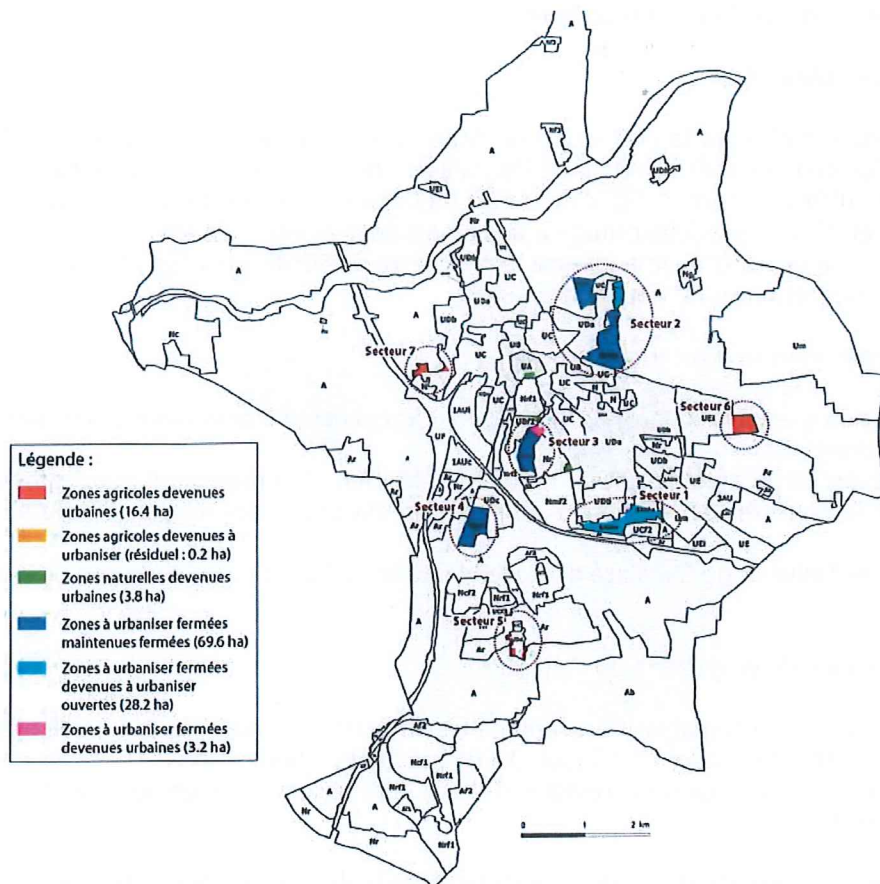
Ainsi, le PLU prévoit une consommation d'espaces naturels et agricoles de l'ordre de 80 à 85 ha à court et moyen terme (zone AU ouvertes).

La commune, prévoit, afin de mettre en œuvre son PADD, l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles et agricoles. Or, le SCOT n'étant pas encore applicable sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin de vie d'Avignon, la commune a demandé l'accord du Préfet, afin de déroger à la règle d'urbanisation limitée.

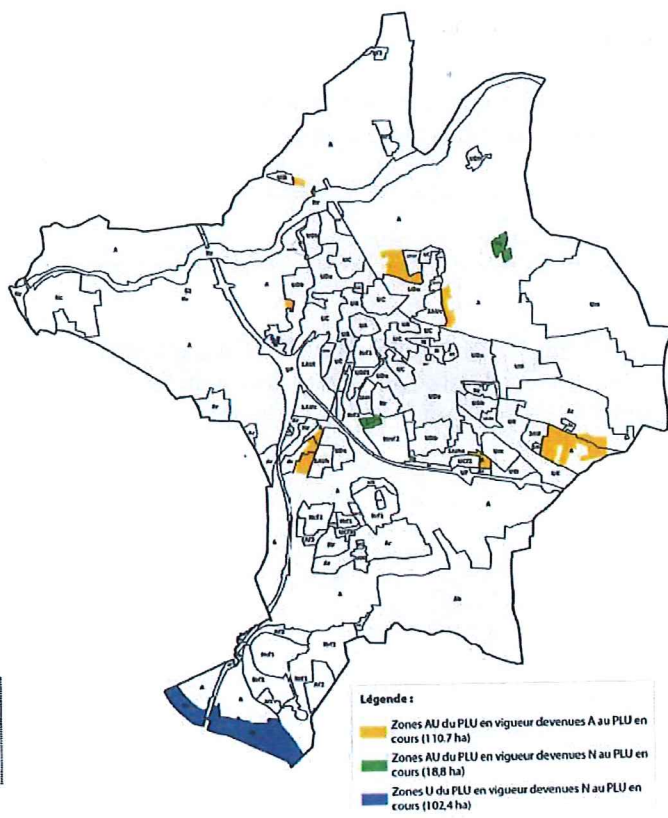
Sont concernés les secteurs suivants :

- Le secteur Coudoulet de 22,8ha (secteur 1 sur la carte)
- Le secteur les Veyrières de 5,9ha (secteur 2 sur la carte)
- Le secteur Colline St Eutrope de 2,6 ha (secteur 3 sur la carte)
- Le secteur du Hameau du Grès de 2,8 ha (secteur 5 sur la carte)
- Le secteur Isover Saint Gobain de 9,6 ha (secteur 6 sur la carte)
- Le secteur en zone Udd de 3,9ha (secteur 7 sur la carte)

Ils sont localisés sur la carte ci-dessous :



En conclusion, le PLU prévoit au total un reclassement de 231,9 ha des zones urbanisées ou à urbaniser (du PLU en vigueur) en zone naturelle et agricole (au nouveau PLU).



2) Règlement des zones agricoles et naturelles

Les extensions des bâtiments d'habitation et annexes sont autorisées en zone Agricole et Naturelle : le règlement sur ses deux zones vise à affirmer la vocation agricole de ces espaces et à assurer la protection des espaces naturels. Pour la zone agricole, seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

Pour les habitations existantes à la date d'approbation du nouveau PLU, des possibilités d'extension mesurée sont prévues dans le règlement dans les conditions suivantes :

- Que la surface de plancher initial du bâtiment légalement autorisé soit au moins égal à 70 m²,
- Que le projet ne conduise pas à un accroissement de plus de 30% de la surface de plancher existante au PLU approuvé et n'excède pas un total de 150 m² (existant inclus) de surface de plancher par unité foncière,
- Que le projet ne conduise pas à un accroissement de plus de 30% de l'emprise au sol existante des constructions au PLU approuvé, dans la limite d'une emprise au sol totale de 200 m² (existant inclus)
- Que le projet ne conduise pas à la création d'un nouveau logement.

Pour les annexes :

- Les piscines ne doivent pas dépasser 20 m² d'emprise au sol totale et être implantées à une distance maximale de 35 mètres de l'habitation,
- Les autres annexes sont autorisées dans la limite de deux unités de 20m² d'emprise au sol maximale chacune et être implantées à une distance maximale de 20 mètres de l'habitation.

Dans les zone Nr(réservoirs de biodiversité) les extensions d'habitations existantes et leurs annexes ne sont pas autorisées.

3) Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

La commune compte deux STECAL :

- Un STECAL au sein de l'espace agricole : le STECAL As, il concerne un Chai existant le long de la route de Jonquières. Ce STECAL d'une surface de 3,6ha va permettre à une activité d'évoluer en cohérence avec ses besoins qui sont le regroupement de tous les bâtiments d'activités sur un seul et même site. Le projet comprend également la réalisation de bassins nécessaires à la gestion des eaux pluviales. Ainsi, une surface de plancher 6000 m² sera autorisée pour la construction à usage d'activités des secteurs secondaire ou tertiaire.
- Un STECAL au sein de l'espace naturel : le STECAL Ns, il concerne l'école de Martignan située sur la voie communale Planas de Meyne au Nord de la commune. Ce STECAL d'une surface de 0,5 ha va permettre une extension de l'école.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 29 Janvier 2018, a émis un avis favorable. Les élus souhaitent informer la commune sur les objectifs de densité du SCoT. Ainsi, au regard du SCoT actuel mais également au regard de la révision du SCoT et de sa classification au sein de la future armature, il sera demandé un effort supplémentaire sur cette question.

Le Comité Syndical s'est prononcé et a délibéré pour :

- Émettre un avis favorable sur l'ouverture à l'urbanisation de ces zones délimitées dans le cadre de la révision du PLU d'Orange. Cet avis est assorti de l'observation suivante : sur les objectifs de densité du SCoT, la commune, au regard du SCoT actuel mais également au regard de la révision du SCoT et de sa classification au sein de la future armature, devra réaliser un effort supplémentaire sur cette question.

Vote	
Unanimité	Pour : 26



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 19 Février 2018

Le Président lève la séance à 15h45.

Le Pontet, le 27 Février 2018
Le secrétaire de séance
M. Michel TERRISSE

